

Le budget de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême 2025 est structuré autour du **projet de territoire « GrandAngoulême vers 2030 »**, avec les **3 piliers** de l'action de la collectivité et le socle des ressources nécessaires à sa mise en œuvre.



Une communauté humaine...

UN TERRITOIRE QUI RÉPOND AUX BESOINS DE TOUS SES HABITANTS ET DE TOUTES SES COMMUNES



réactive au climat...

UN TERRITOIRE QUI S'ADAPTE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES



créatrice de richesses et d'emplois.

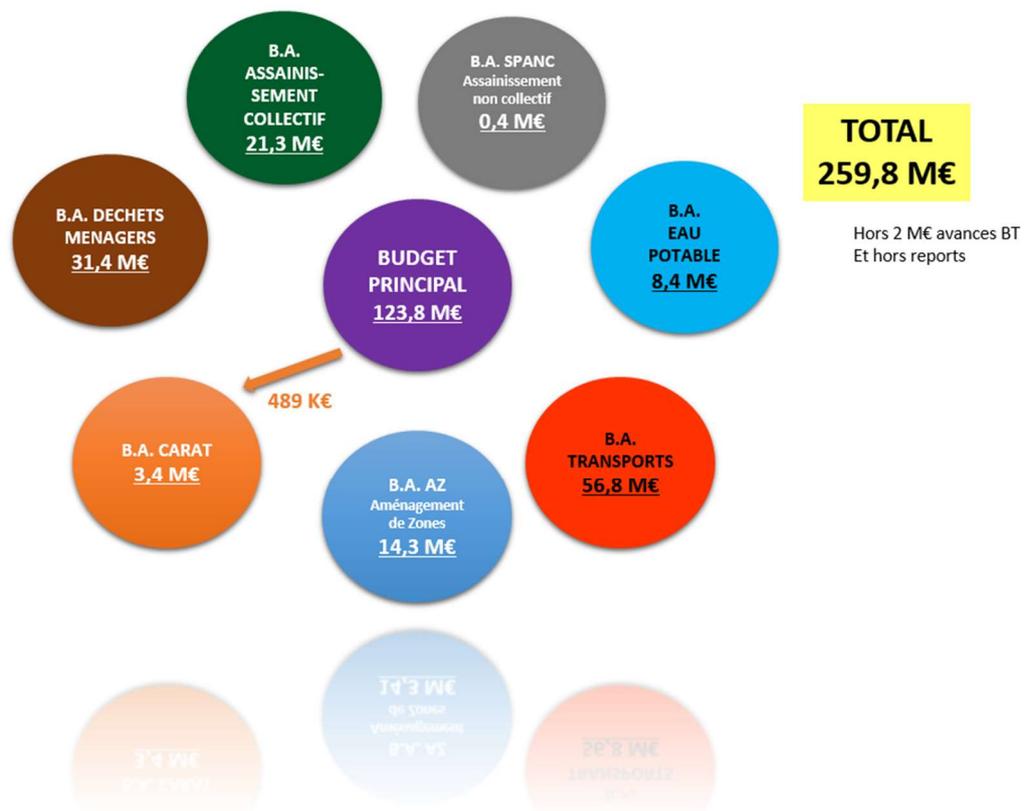
UN TERRITOIRE QUI CRÉE DES EMPLOIS

**Répondre aux besoins de tous ses habitants, créer des emplois et être un moteur de la transition écologique, tels sont nos objectifs en commun.**

Le vote du Budget primitif contient également un enjeu de stratégie financière vertueuse permettant de **consolider l'épargne** pour œuvrer durablement au développement du territoire.

Le budget de GrandAngoulême se compose d'un **budget principal** et de **sept budgets annexes**.

**BP 2025**



## La fiscalité

Pour 2025, le conseil communautaire a décidé de ne pas augmenter les taux de fiscalité. Ceux-ci sont ainsi restés identiques depuis 2017 :

- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) : 9,26 %
- Taxe sur le foncier bâti (TFB) : 0,406 %
- Taxe sur le foncier non bâti (TFNB) : 5,71 %
- Cotisation foncière des entreprises (CFE) : 25,72 %

**Pour le financement des ordures ménagères**, le Conseil communautaire a choisi en 2018 de généraliser la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), mettant ainsi fin à la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) qui perdurait sur une partie du territoire. Le taux de TEOM est de 10,30 % sur la totalité du territoire.

**Pour le financement de la Mobilité**, la collectivité prélève le versement mobilité (VM). Après une période de lissage, le taux appliqué sur les 38 communes de GrandAngoulême est harmonisé à 1,70 % depuis 2022.

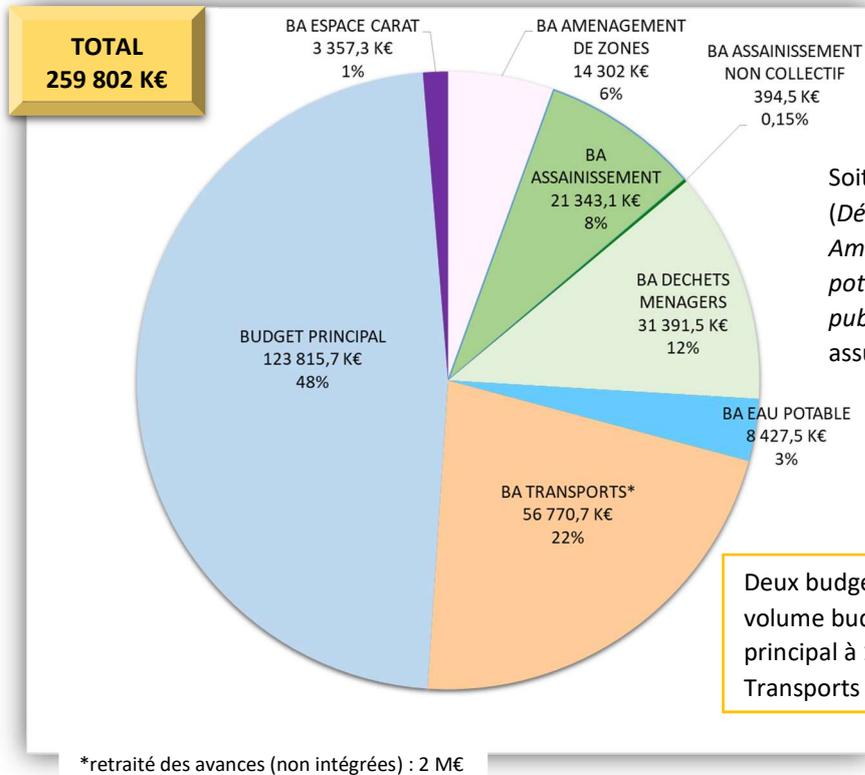
**A noter l'apparition depuis 2018 de la taxe GEMAPI** (Gestion des Milieux Aquatiques et Protection des Inondations) pour laquelle la collectivité vote non pas un taux mais un produit attendu. Celui-ci s'établit à 514 667 €, intégrant le montant de la contribution de GrandAngoulême aux syndicats hydrauliques auxquels la collectivité a délégué l'exercice de la compétence et les coûts de la coordination des actions.

**En 2025, les recettes fiscales continuent d'être impactées par différentes réformes :**

- la **suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales** (THRP) dès 2021 au niveau local, compensée par une fraction de TVA nationale versée aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) comme GrandAngoulême ;
- la **mise en œuvre de la réforme des impôts de production** avec :
  - un abattement de 50 % des bases taxables accordé aux établissements industriels, avec une compensation par l'Etat mais la perte d'une partie de la dynamique
  - le report à 2030 de la suppression de la CVAE et la création d'une contribution complémentaire pour les entreprises mais une compensation pour les collectivités sous forme d'une fraction de TVA nationale à compter de 2023.

## Le budget primitif 2025

Le budget de GrandAngoulême est composé de 8 budgets au total pour un volume budgétaire global de 259,8 M€ :



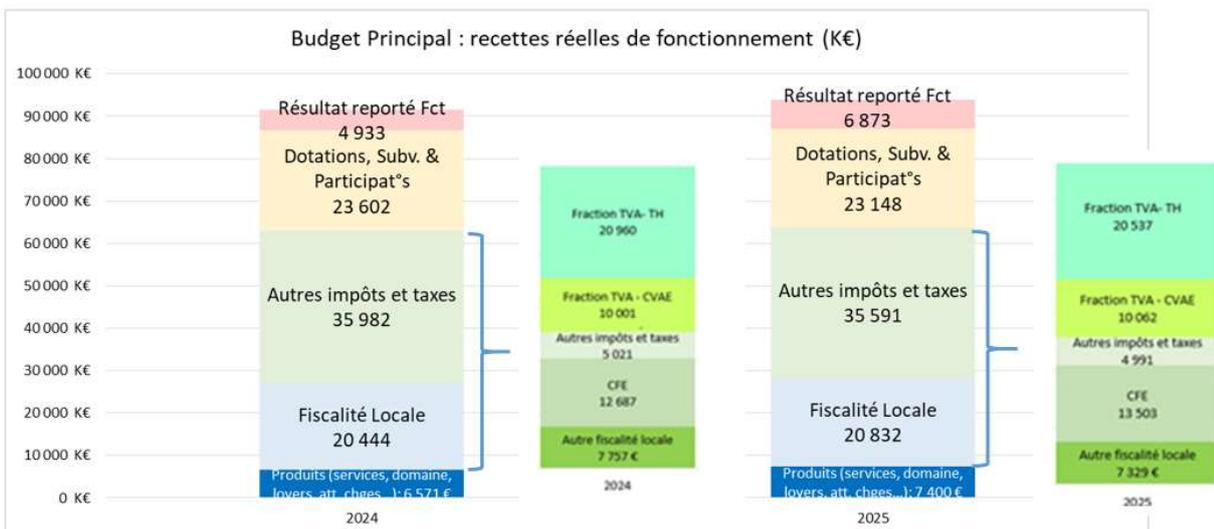
Soit le budget principal et 7 budgets annexes (*Déchets ménagers, Transports en commun, Aménagement de zones, Espace Carat, Eau potable, Assainissement collectif, service public d'assainissement non collectif*), dont 5 assujettis à la TVA.

Deux budgets représentent plus de 68 % du volume budgétaire en 2025 : le Budget principal à 123,8 M€ et le Budget Annexe Transports : 56,8 M€.

### Le budget principal

Le budget principal 2025 s'établit, en opérations réelles en dépenses, à 109,1 M€, dont 80,6 M€ soit 73,5 % en section de fonctionnement et 29,1 M€ soit 26,5 % en section d'investissement.

**Les recettes réelles de fonctionnement** (hors résultat antérieur) s'élèvent à 86 971,2 K€ pour 2025, en augmentation de + 0,4 % par rapport au BP 2024. Cette évolution est le résultat pour l'essentiel de l'atonie de la fiscalité dans son ensemble (+0,0 %) où les pertes de fiscalité nationale (-1,1%) sont compensées par la progression des recettes fiscales locales (+1,9 %). A noter que la part de reversement de VM au titre de la mobilité est désormais considérée comme un remboursement de frais.



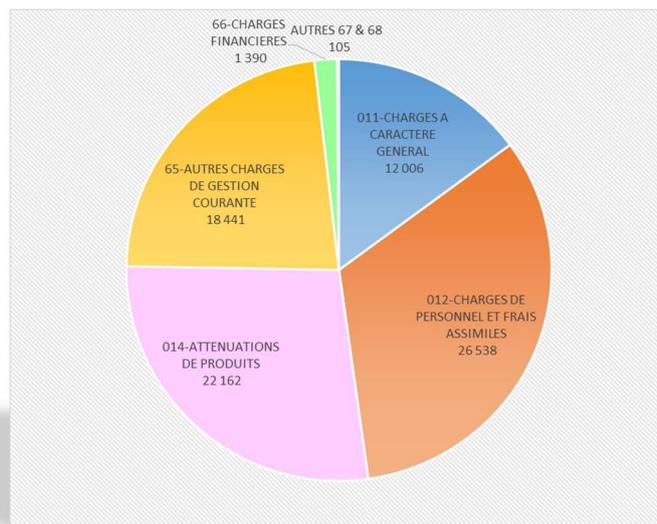
Les ressources de l'agglomération (hors résultat reporté) se concentrent sur les recettes fiscales (64,9 %) et les dotations (26,6 %). Le solde est essentiellement constitué des produits des services, des loyers et des refacturations (8,5 %).

A noter que la fiscalité locale représente 26,6 % suite à la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), compensée par une fraction de TVA évaluée à la moyenne de la CVAE des années 2020 à 2023 et à la suppression de la taxe d'habitation, également compensée par l'attribution d'une fraction de la TVA nationale. La loi de finances pour 2025 a gelé ces fractions de TVA à leur niveau de 2024, privant les collectivités de tout dynamisme sur plus du quart de leurs recettes.

#### Chiffres clés :

- L'origine de la fiscalité peut se décliner ainsi après retraitement des dotations et des types de fiscalité: Fiscalité économique : **38,8 M€** (+ 1,6 % par rapport au BP 2024) et Fiscalité ménages : **23,2 M€** (-1 % par rapport au BP 2024)
- Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) : 13,7 M€
- Produit des services (hors refacturations internes) : 3,4 M€, dont 1,4 M€ pour Nautilus
- Locations de la gestion immobilière : 1,65 M€

**Les dépenses réelles de fonctionnement** (hors reports de fonctionnement) s'élèvent à 80 642 K€ pour 2025, et restent stables par rapport au BP 2024.



#### Chiffres clés :

- les charges à caractère général s'élèvent à 12 006 K€, en diminution de 2,9 % par rapport au BP 2024, témoignant de la décélération de certaines tensions inflationnistes notamment pour les dépenses d'énergie, d'alimentation ou de gardiennage, atténuée par la poussée inflationniste du coût des assurances, de la maintenance, du carburant et des taxes. A noter la réduction de certaines dépenses programmées comme celles portant sur les études, les frais d'honoraires et de communication, avec toutefois la progression des inscriptions relatives au déploiement des feuilles de route politiques.

- les charges de personnel s'établissent à 26 538 K€, en augmentation de 1 221 K€ et de 4,8% par rapport au BP 2024, sous l'effet de facteurs exogènes (hausse de 3 points et près de 10 % de la cotisation retraite des fonctionnaires affiliés à la CNRACL ainsi que la hausse de 1 point de la cotisation maladie) et endogènes (effet en année pleine des créations de postes, révision du RIFSEEP opérée au dernier trimestre 2024, évaluée en année pleine).

A noter toutefois qu'une partie de ces dépenses font l'objet de refacturations, soit directement (services communs), soit indirectement (flux croisés en provenance de budgets annexes) ou de cofinancements.

- les atténuations de produits s'établissent à 22 162 K€, en progression de 1,2 % par rapport au BP 2024. A noter qu'au-delà des attributions de compensation (fiscalité reversée aux communes), la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) est en nette diminution, en corrélation avec l'évolution atone de la fiscalité économique.

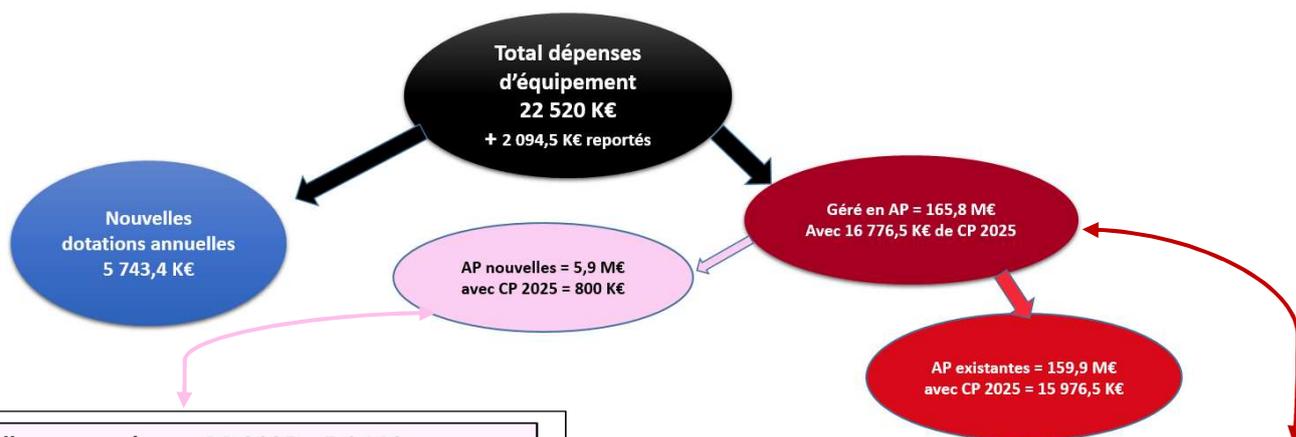
- les autres charges de gestion courante s'établissent à 18 441 K€, en diminution de 3,6 % par rapport au BP 2024. Ce chapitre regroupe les contributions statutaires obligatoires à divers organismes de regroupements et syndicats mixtes (Syndicat départemental d'incendie et de secours (SDIS) - Syndicat mixte des aéroports de Charente (SMAC) - Syndicat mixte du pôle de l'image Magelis - Syndicat mixte d'aménagement du plan d'eau (SMAPE) de la Grande prairie,...), les subventions au budget annexe Carat (le budget annexe camping a été clôturé) et à la régie de La Nef, le fonctionnement de l'assemblée communautaire ainsi qu'un ensemble de subventions relatives aux compétences exercées par GrandAngoulême et pour lesquelles les enveloppes de crédits de 2024 ont été reconduites.

- les charges financières s'élèvent à 1,4 M€ soit une baisse de 11,8 % par rapport au BP 2024.

**Les dépenses d'investissement (avec reports et hors résultat reporté) s'établissent à 22 520 K€, hors remboursement du capital de la dette.**

Chiffres clés :

### Budget Principal – Les dépenses d'équipement



**4 AP nouvelles proposées au BP 2025 = 5,9 M€**  
(CP 2025 = 1 529 K€), soit les AP suivantes :

- Renouvellement de la voirie communautaire : 1 500 K€
- Fc exceptionnel Salle Roger Gémard : 500 K€
- Production nouvelle complément – PLH : 3 000 K€
- Réhabilitation complément – PLH : 900 K€

TOTAL PPI DU BUDGET PRINCIPAL	AP 2025	CP 2025
01 GRANDS PROJETS	19 793,0 K€	2 212,4 K€
02 ENVIRONNEMENT	2 177,9 K€	1 698,9 K€
03 PLANIFICATION	2 748,5 K€	772,2 K€
04 DEV. ECO.	4 516,1 K€	543,0 K€
05 EQ STRUCT CULTURELS	41 747,8 K€	280,5 K€
06 PLH 14 -20	8 502,4 K€	196,7 K€
07 PLH 20-25	17 750,1 K€	2 051,1 K€
08 CYCLE DE L'EAU	5 104,3 K€	511,6 K€
09 INFORMATISATION & PO NUMERIQUE	3 493,0 K€	830,9 K€
10 TOURISME	2 480,0 K€	1 050,0 K€
11 VOIRIES ZONES CO. INDUS. & ART.	6 887,1 K€	790,1 K€
12 TRANSPORTS - MOBILITE	31 185,9 K€	2 246,8 K€
13 EQ STRUCT SPORTIFS	11 123,1 K€	1 631,0 K€
14 PATRIMOINE	7 962,0 K€	1 914,3 K€
15 ENFANCE - JEUNESSE	335,2 K€	47,0 K€
<b>Total BUDGET PRINCIPAL</b>	<b>165 806,3 K€</b>	<b>16 776,5 K€</b>

Elles comprennent **des crédits gérés en pluriannualité** pour 16 776,5 K€ et sous forme de simples dotations pour 5 743,4 K€ ainsi que 2 094,5 K€ de reports de 2024 sur 2025.

De nouvelles autorisations de programme sont créées au budget 2025 comprenant :

- le renouvellement des voiries communautaires dans les zones d'activité pour la période 2025-2027 avec une majoration du montant des crédits affectés sous la pression conjuguée des dégradations constatées qui sont plus rapides que la référence temporelle initiale et l'inflation des produits pétroliers : 1,5 M€
- Un fonds de concours exceptionnel pour la réhabilitation de la salle Roger Gémard : 0,5 M€
- Des compléments de crédits du Plan Local de l'Habitat comprenant 2 axes : la production de nouveaux logements et la réhabilitation de l'existant : 3,9 M€.

Les montants les plus importants en 2025 seront consacrés à l'Habitat : fin du PLH 2014-2020, poursuite du PLH 2020-2025 et actions hors PLH dans le cadre des Quartiers Prioritaires de la Ville. Il convient de rajouter le Programme National de Rénovation Urbaine (PNRU2) dans lequel est engagé GrandAngoulême pour les quartiers de Bel Air Grand Font à Angoulême et de l'Étang des Moines à La Couronne.

La compétence mobilité s'exerce avec la fin des Pôles d'Echanges Multimodaux (PEM) d'Angoulême et du sud angoumois et la mobilisation budgétaire pour réaliser le schéma cyclable et les opérations « Val de Charente » de mobilité douce le long du fleuve Charente.

En matière de développement et d'attractivité économique, une attention particulière est portée aux différentes zones d'activité communautaires avec les travaux de voiries ou l'amélioration énergétique de l'éclairage public des zones.

Un effort important est consacré aux équipements sportifs avec le programme de travaux à la piscine patinoire Nautilus, le fonds de concours pour les sports de raquette et le réceptif du Stade d'athlétisme en plus du fonds de concours pour la salle Roger Gémard.

Un investissement important est prévu pour favoriser le développement du tourisme avec notamment la création d'une maison de l'attractivité et du tourisme en centre-ville d'Angoulême, le projet Port l'Houmeau et la halte vélo de Fleurac.

La planification territoriale se retrouve dans les inscriptions concernant les documents d'urbanisme mais surtout au travers de l'opération Cartéclima! de réalisation du Schéma de cohérence territoriale (SCOT) valant Plan climat air énergie territorial (PCAET) et du Plan local d'urbanisme intercommunal valant plan de mobilité (PLUi-M).

Le cycle de l'eau comprend, sur le budget principal, des travaux sur le réseau pluvial tant sur le secteur urbain que rural.

Des interventions économiques sont programmées pour développer l'enseignement supérieur (IUT), l'école de la 2<sup>ème</sup> chance, l'aide à l'immobilier d'entreprises et la plateforme immersive Krysalide.

Après le décalage engendré par la cyber-attaque subie dans le courant de l'année 2023, le programme d'informatisation de l'Agglomération et des services communs s'accélère. Restent les travaux sur divers bâtiments de l'agglomération (Siège, local de stockage, Tuilerie de Niollet, conservatoire) sans oublier l'extension de La Nef ou les fonds de concours pour les Communes.

Les **5 743,4 K€ de dotations d'investissement** se décomposent en :

- **subventions d'équipement** pour 2 379 K€ dont les bénéficiaires sont :
  - les Communes pour 1 608,9 K€
    - 838,6 K€ d'attribution de compensation
    - 770,3 K€ de fonds de concours:
      - Au titre de la solidarité : 150,2 K€
      - Au titre du commerce 30 K€ (derniers commerces et façades)
      - Accompagnement des projets de renaturation et d'adaptation aux changements climatiques : 105 K€
      - Pour des équipements sportifs : 280 K€
      - Pour des équipements culturels : 75 K€
      - Pour la restauration du « petit patrimoine vernaculaire » : 30 K€
      - Pour l'apaisement des espaces publics : 100 K€
  - Le Conseil Départemental : Participation aire de Covoiturage : 30 K€
  - Les partenaires
    - 300 K€ pour le SMPI,
    - 63,2 K€ pour le SMAPE
    - 20 K€ pour l'Office du tourisme du pays d'Angoulême (OTPA),
  - Les entreprises – programme d'aides au développement économique local (ADEL) des très petites entreprises (TPE) pour 299,5 K€ (investissement commerce, façades et autres secteurs), l'aide au démarrage de la Bascule 22,5 K€ pour le réemploi des matériaux de construction
  - La SNCF - Modernisation de la ligne Angoulême Saintes : 20 K€
  - Etablissement public territorial du bassin (EPTB) Charente pour la GEMAPI : 15 K€
- **études à mener** pour 386,6 K€ (40 K€ pour la crèche, 39 K€ pour la médiathèque L'Alpha, 50 K€ pour un palais des sports, 87,6 K€ pour les opérations d'aménagement, 40 K€ sur les zones d'activité, 10 K€ pour les devantures commerciales, 60 K€ pour l'orientation du PEM Angoulême, Etat des lieux des pistes cyclables en vue de travaux 60 K€)
- **logiciels et clips vidéos** 136,4 K€ dont 34,6 K€ pour L'Alpha, 12 K€ pour un clip vidéo sur les zones d'activité, 11 K€ pour le conservatoire, 9 K€ pour la crèche
- 34 K€ pour un fonds capital d'amorçage pour les entreprises innovantes
- un solde de 2 807,3 K€ concerne des **acquisitions et des travaux** (dont 947,5 K€ sont destinés à la maintenance du patrimoine, dont 551,3 K€ pour les espaces publics, 270,5 K€ à destination de la stratégie foncière et immobilière, 130 K€ d'eaux pluviales, 197,5 K€ destinés à l'Alpha, 22 K€ à Nautilus, 90 K€ au conservatoire, 100 K€ pour les mobilités, 13,1 K€ pour le Pays d'arts et d'histoire, 30 K€ au titre de la politique de l'enfance et de la jeunesse, auxquels s'ajoutent 129,5 K€ pour l'informatique ).

Le remboursement du capital de la dette s'établit quant à lui à 3 866 K€ dont 198,5 K€ pour le PPP (partenariat public privé) du stade d'athlétisme.

- **les recettes d'investissement** hors emprunt s'élèvent à 7 926,5 K€, dont 3 658,1 K€ d'affectation de résultat 2024, 800 K€ de fonds de compensation de la TVA (FCTVA), 525,2 K€ de cessions immobilières, 550 K€ de reversement d'avance par la SEM Territoire Charente, 18,1 K€ de remboursement de capital suite à transfert de compétence et 2 375,1 K€ de subventions. Ces dernières correspondent à des cofinancements obtenus de partenaires (Europe, Etat, Région) sur des opérations d'investissement menées par GrandAngoulême et pour lesquelles des appels de fonds importants vont être réalisés.

Pour équilibrer l'ensemble, une **autorisation d'emprunt est inscrite pour 10 187,5 K€**, dont 600 K€ d'emprunt reporté de 2024.

## Zoom sur les inscriptions de crédits des équipements de GrandAngoulême (toutes sections confondues reports y compris)



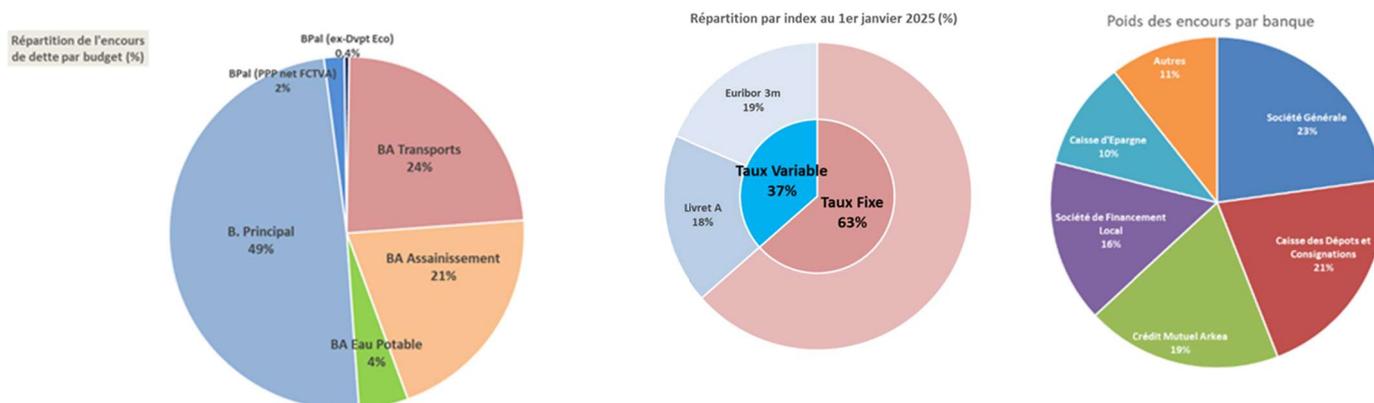
Les grands équipements - Fct et Inv't	DEPENSES	RECETTES	Coût net
NAUTILIS	6 457 310,39 €	1 408 915,00 €	5 048 395,39 €
CONSERVATOIRE GABRIEL FAURE	4 300 863,62 €	368 306,00 €	3 932 557,62 €
L'ALPHA	2 874 352,74 €	30 766,00 €	2 843 586,74 €
CRECHES	2 017 138,05 €	1 191 299,91 €	825 838,14 €
ECOLE D'ARTS	852 917,98 €	108 200,00 €	744 717,98 €
ALSH ALVEOLE (Accueil de Loisirs Sans Hébergement)	633 308,15 €	249 828,00 €	383 480,15 €
STADE D'ATHLETISME	966 446,60 €	35 600,00 €	930 846,60 €

Zoom uniquement sur le **fonctionnement des équipements** :

Les grands équipements - Fct (BP+RE)	DEPENSES	RECETTES	Coût net
NAUTILIS	4 927 231,00 €	1 408 915,00 €	3 518 316,00 €
CONSERVATOIRE GABRIEL FAURE	4 062 757,98 €	368 306,00 €	3 694 451,98 €
L'ALPHA	2 486 359,98 €	22 940,00 €	2 463 419,98 €
CRECHES	1 876 388,21 €	1 081 299,91 €	795 088,30 €
ECOLE D'ARTS	793 906,24 €	108 200,00 €	685 706,24 €
ALSH ALVEOLE (Accueil de Loisirs Sans Hébergement)	579 727,22 €	249 828,00 €	329 899,22 €
STADE D'ATHLETISME	560 646,60 €	3 000,00 €	557 646,60 €

## Dette

L'encours de dette global de GrandAngoulême au 1<sup>er</sup> janvier 2025 s'élève à 101,4 M€, tous budgets confondus. Cet encours, contracté auprès d'un large panel de prêteurs, ne comporte aucun prêt toxique et ressort à un taux moyen de 2,47 % essentiellement constitué de taux fixe.



Hors emprunt nouveaux, l'annuité prévisionnelle globale de la dette est de 10,1 M€ (7,5 M€ de remboursement de capital et 2,6 M€ d'intérêts).

En 2025, et comme chaque année, un nouvel emprunt ne sera appelé que dans la limite du montant strictement nécessaire à l'équilibre des comptes de l'agglomération et au regard de l'exécution réelle des dépenses et recettes de la collectivité durant l'année.

## **Le budget annexe aménagement de zones d'activité**

Ce budget concerne les zones d'activité aménagées ou en cours d'aménagement (stock initial de 6,8 M€), soit les zones Les Rentes (Mouthiers sur Boème), PESA Les Carrières (Roulet Saint Estèphe), Molines Sud (Angoulême), Euratlantic 1, 2 et 3 (Fléac et Saint Yrieix), Bel Air (L'Isle d'Espagnac) et l'extension de la ZA de la Loge (Brie) qui devrait être lancée cette année.

Des acquisitions et des aménagements sont envisagés au cours de l'année pour 90 K€ : 5 K€ sur Euratlantic 3 et 85 K€ pour l'aménagement et les acquisitions de terrains sur de la ZA de la Loge.

## **Le budget annexe de l'espace Carat**

Les dépenses réelles de fonctionnement du budget annexe de l'espace Carat s'établissent à 1 438 K€.

Les recettes propres de la structure sont de 1 120 K€ (location de salle, bar et vente de spectacle et redevance des ombrières photovoltaïques du parking).

Ce budget est équilibré au final par une recette exceptionnelle en provenance du budget principal, qui s'établit à 546,4 K€ en progression du fait essentiellement du remplacement des roues des tribunes (+50,4 K€).

Des dépenses d'équipements sont inscrites à hauteur de 1 073 K€, dont 123,8 K€ reportés de 2024. Sont notamment programmés un système de digitalisation du système de distribution des prises stand, l'aménagement du parking pour les places mutualisées avec Hermès, le remplacement du système de GTC devenu obsolète, système permettant de piloter le chauffage, la climatisation et la ventilation de l'équipement, le remplacement du pont lumière pour façade scène et le rideau de scène de la salle Saphir.

## **Le budget annexe Transports**

Ce budget retrace l'activité de transports de personnes.

Il s'établit à 41,2 M€ en section de fonctionnement dont 30,4 M€ de dépenses réelles :

- 27 592 K€ au titre des charges courantes, dont 24 800 K€ pour le forfait de charges versé à la STGA pour le fonctionnement du réseau Möbius, 390 K€ pour la DSP TransDev, 950 K€ pour l'organisation des transports scolaires, 450 K€ pour l'exploitation d'un nouveau service de location de vélos en libre-service, 150 K€ pour des expérimentations sur des sites pilotes de services de navettes express et 180 K€ au titre de l'entretien de la voirie et de la propreté urbaine des axes du BHNS.

- 1 228,2 K€ au titre des subventions et participations dont : 521,5 K€ pour le reversement au BP pour la mobilité au seul titre du fonctionnement, 365 K€ de subvention à Mouvibus qui prend en charge désormais les déplacements vers les ESAT (Établissement et service d'aide par le travail), 200,5 K€ de participation aux communes autorités organisatrices de transport de second rang (AOT2) pour des transports scolaires vers les écoles primaires et maternelles, 55 K€ pour la politique d'intermodalité par le biais du syndicat Nouvelle Aquitaine Mobilités et 75 K€ au titre de la participation de GrandAngoulême pour le fonctionnement du tunnel de la Gâtine à Angoulême.

- 784,5 K€ concernent les charges salariales

- 570 K€ de charges financières

- et 10 859 K€ d'opérations d'ordre (amortissements et virement)

En investissement, 15 570 K€ de dépenses réelles sont inscrites, en plus des reports pour 472,2 K€, des 375 K€ d'opérations d'ordre et des 1 600 K€ de remboursement de capital :

- 315,8 K€ pour les travaux du BHNS (solde de la phase 1)
- 3 375,7 K€ pour les travaux du BHNS (phase 2)
- 200 K€ pour le schéma d'accessibilité
- 152,4 K€ de vélos « Möbius » et 1 400 K€ pour les vélos libre-service « Modalis »
- 4 060 K€ pour le verdissement de la flotte et l'acquisition de bus électriques et d'infrastructures de recharges
- 913,7 K€ pour les dotations annuelles (moteurs, boîtes de vitesse, portique de lavage et équipement de supervision de trafic)
- 2 000 K€ pour les avances notamment à la SPL GAMA à laquelle est déléguée la maîtrise d'ouvrage d'un grand nombre d'opérations
- 2 314 K€ de provision pour les travaux futurs

Ce budget est financé grâce :

- au versement mobilité (VM) prévu à hauteur de 25,2 M€
- aux recettes des usagers du service de transport pour 4 567 K€
- la dotation générale de décentralisation pour 2 238 K€
- une dotation de la Région pour les transports scolaires à hauteur de 1 429,5 K€

Le solde est financé par la reprise des résultats antérieurs.

## Le budget annexe Déchets ménagers

Les dépenses réelles de fonctionnement du budget 2025 des déchets ménagers s'établissent à 21 713,9 K€, en augmentation de 3,4 % par rapport au BP 2024, notamment sous l'effet de l'augmentation des charges salariales + 3,6 % (+ 343,4 K€) et des prestations techniques pour la prise en charge du broyage et des déchets diffus spécifiques + 64,4 % (+ 197 K€).

La participation au syndicat mixte CALITOM pour le coût du traitement s'établit à 6 000 K€, en légère progression malgré la diminution des volumes d'ordures sur le périmètre de GrandAngoulême, la majoration du coût de la collecte des collectivités rurales est, par solidarité, en partie financée par GrandAngoulême. La participation est toutefois en hausse de + 132 % depuis 2017, cette augmentation de l'adhésion à CALITOM pour le traitement des déchets demeurant sous le triple impact de la baisse du coût de rachat de la tonne en matière de collecte sélective, de l'augmentation de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) et de l'augmentation du prix de l'enfouissement de la tonne d'ordures ménagères.

En investissement, 6,7 M€ de dépenses d'équipements nouveaux sont programmés dont 5 268,3 K€ au titre de la programmation pluriannuelle des investissements [1 600 K€ pour le nouvel atelier mécanique, 2 923,3 K€ d'acquisitions de véhicules dont 1 020 K€ destiné au verdissement de la flotte, 439,9 K€ pour des bornes à déchets, 100 K€ pour des colonnes enterrées, 35 K€ de restructuration du site de l'ex usine d'incinération (UIOM) et 170 K€ pour les déchetteries], auxquels s'ajoutent 1 473,3 K€ de dotations dont 250,4 K€ de travaux [avec 220 K€ pour le « lieu partagé », 140 K€ de subventions d'équipements [80K€ pour la poursuite du programme colonnes grands ensemble et 60 K€ pour les aires de dépôts de branchage dans les communes], 1 039,7 K€ d'acquisitions et d'aménagements [530 K€ de bacs, cubos, caissons et autres conteneurs, 60 K€ d'aménagements de terrains des déchetteries, 129 K€ de sécurisations et mises aux normes des bâtiments, 43 K€ pour une aire de broyage, 17,3 K€ de matériel incendie, 57 K€ pour le lieu partagé, 32 K€ d'outillages divers, 26 K€ de matériel informatique notamment pour du contrôle d'accès et 55 K€ pour du matériel de vidéo-protection]]. Ces équipements sont complétés par l'acquisition d'un fonds de photos aériennes pour 33,2 K€ et la réalisation programmée d'une étude de restructuration d'un hangar de maintenance déchetterie pour 10 K€.

**L'ensemble est financé par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) à un taux unique harmonisé de 10,30 % sur l'ensemble du territoire pour un produit estimé à 19,56 M€, ainsi que par le produit de la redevance spéciale.**

## **Le budget annexe de l'assainissement collectif**

Le périmètre a évolué avec la fin du contrat avec Véolia, ainsi, 34 communes sur 38 sont désormais gérées directement par GrandAngoulême avec l'intégration de 5 communes du secteur Nord dans ce mode de gestion.

L'année 2025 est également celle de l'évolution des redevances appelées par les agences de l'eau, avec l'apparition en matière d'assainissement d'une redevance pour la performance des systèmes d'assainissement susceptible de varier en fonction de la validation de l'auto surveillance, de la conformité réglementaire et de la performance du système d'assainissement, dans la logique du « pollueur-payeur ». Ainsi la nouvelle réglementation incite à assurer une qualité de fonctionnement optimum des différentes installations d'assainissement, afin de ne pas pénaliser les consommateurs.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à 8 951,8 K€, en diminution de 1,8 % par rapport au BP 2024 sous l'impulsion de l'évolution du prix de l'énergie qui l'an dernier avait très fortement augmenté. Ce budget revêt un caractère électrosensible : les charges d'électricité représentent ainsi une part très substantielle des dépenses.

Hors résultat, les recettes d'exploitation s'établissent à 11 352,2 K€, en augmentation de 3,8 % par rapport au BP 2024. La redevance assainissement constitue la principale recette, inscrite à hauteur de près de 10 151 K€, sous le double impact de l'évolution du périmètre et de l'évolution du tarif, en hausse de 5 %. La taxe de raccordement est orientée à la baisse, ajustement lié à la réalité des demandes de raccordement et à la diminution importante des permis de construire délivrés.

Le programme d'investissement s'établit à 5 006 K€ (dont 422,7 K€ reportés) et concerne pour les crédits nouveaux :

- les opérations de renouvellement de canalisations et ouvrages : 2 200 K€
- l'acquisition de véhicules pour 120 K€
- le schéma directeur d'assainissement pour 132,6 K€.
- la fin de la création d'un 3<sup>ème</sup> surpresseur d'air à la STEP de Frégeneuil pour 97,8 K€
- et 2 032,9 K€ de dotations concernent des travaux d'entretien et de réhabilitation sur le patrimoine existant, quelques aménagements ou réfections de voirie nécessaires suite aux travaux de canalisations ainsi que le renouvellement et le gros entretien des équipements d'assainissement (pompes, cuves, disjoncteurs, potences, armoires, variateurs, surpresseur, etc...).

Le financement de ce budget est assuré par les redevances émises auprès des usagers du service public de l'assainissement collectif pour 10,15 M€, par la taxe de raccordement dont le montant chute à 412 K€ en liaison avec la baisse des permis de construire délivrés, le résultat reporté 2024 et l'emprunt pour 1 659,3 K€.

## **Le budget annexe du service public de l'assainissement non collectif (SPANC)**

Les dépenses réelles de la section de fonctionnement hors reports s'établissent à 385,3 K€, en augmentation de 11 K€ par rapport au BP 2024. En investissement, 4,6 K€ de crédits nouveaux concernent l'acquisition de la photographie aérienne (orthophotoplan) pour 2,1 K€ et du mobilier de bureau pour 2,5 K€. Sont également reportés 40,6 K€ pour l'acquisition d'un véhicule électrique et d'aiguilles détectables.

Ce budget est financé par les redevances d'assainissement non collectif, des contrôles de conception / réalisation et des contrôles pour vente notaires pour un total attendu de 345 K€ ainsi que par la reprise des résultats antérieurs.

## **Le budget de l'eau potable**

La gestion de l'eau potable est déléguée à différents opérateurs sur le territoire, dont la SPL SEMEA, en charge de l'exploitation du service et du recouvrement des redevances. A noter qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 le périmètre de Brie Champniers du secteur nord est confié à la gestion de la SPL SEMEA après la fin du contrat avec VEOLIA. Par délibération 2024.12.261 une harmonisation de la tarification de l'eau sur tout le territoire a été instituée. De plus, deux nouvelles redevances au profit de l'agence de l'eau ont été instituées nationalement l'une liée à la consommation d'eau potable, l'autre liée à la performance du réseau d'eau potable.

Les dépenses réelles de fonctionnement sont de 1 828 K€, en hausse de 596 K€ par rapport au BP 2024 dont 540 K€ de reversement de redevances à l'agence de l'eau.

Le programme d'investissement s'établit à 3 261 K€ et comprend cette année 0,8 M€ au titre de l'opération de construction de la nouvelle usine d'eau potable de Touvre et 1,4 M€ pour les remplacements et extensions de canalisations d'eau potable y compris les inscriptions du schéma directeur de l'eau potable, 100 K€ pour la réhabilitation de réservoirs et 20 K€ pour une étude de parcours pédagogique.

Ce budget est financé par la surtaxe reversée par la SEMEA et les délégataires, pour un montant prévisionnel de 2 800 K€, en très légère augmentation par rapport à la prévision 2024 mais équivalent au réalisé, l'affectation du résultat antérieur et par une subvention attendue de 43 K€.